28 Améliorer l'offre de stationnement liée aux liaisons de marchandises

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Améliorer la cohérence de la réglementation en matière de circulation et stationnement poids lourd ;
- Améliorer la lisibilité de la réglementation pour les transporteurs ;
- Limiter les conflits d'usages sur certains axes stratégiques du réseau routier ;
- Limiter l'occupation de l'espace public par les véhicules de livraison ;
- Limiter les conflits d'usage liés aux livraisons dans les centres urbains et les zones d'activités.

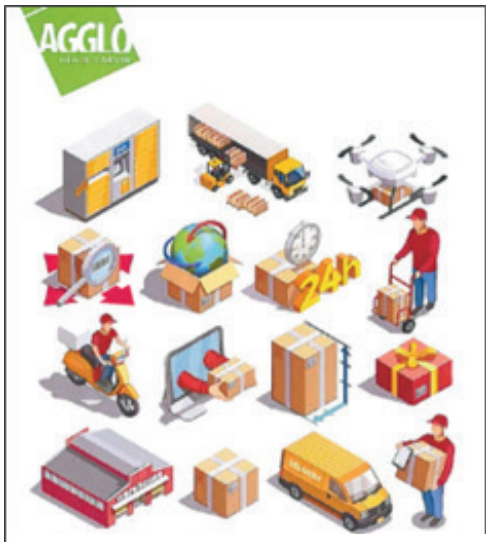

CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE : Mise en œuvre du programme InterLUD sur le territoire Hénin-Carvin

En juillet 2023, l'agglomération Hénin-Carvin a adopté une charte de logistique urbaine durable issue des réflexions engagées dans le cadre du programme InTerLUD. Cette charte constitue un plan d'actions à mettre en œuvre à l'échelle de l'agglomération.

Parmi les actions retenues :

- Action n°2 : transformation de places de stationnement en places de livraison à usage mixte (stationnement VL et livraison VUL).
- Action n°4 : création d'un portail géographique dédié au recensement des arrêtés municipaux à l'échelle de l'agglomération.
- Action n°5 : identifier le foncier potentiel pour la création d'aires de stationnement réservées aux poids lourds.

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS :

Données inaccessibles
Indicateur n°121 : Nombre de Points Accueil Véhicules (PAV) lancés
Indicateur n°122 : Nombre de stationnements respectant les préconisations
Motif : Il n'existe pas de recensement exhaustif des places de stationnements livraisons aux normes

Données inexistantes
Indicateur n°123 : Évolution des conflits d'usage liés aux arrêts de livraison dans les secteurs à enjeux
Motif : Ceci est dû à un manque de données disponibles sur les conflits entre usagers de la route